

Optez pour la croissance avec la sécurité d'un CPG

CPG titres de premier ordre BMO^{MD}



Mai 2013 - Série 31

Durée	1 an
Placement minimal	1000 \$
Taux de rendement garanti pour la durée	0,10 %
Taux de rendement maximal pour la durée	3,50 %

Protection complète du capital

Aperçu

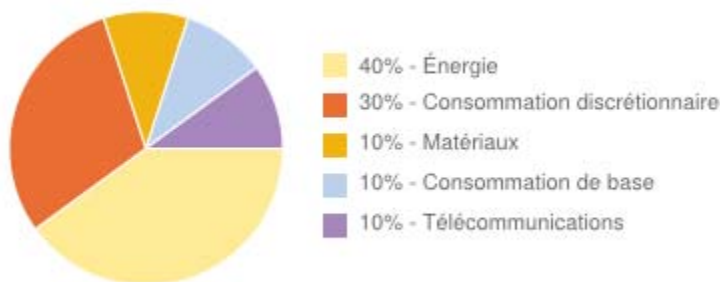
Ce CPG à court terme est un moyen de participer à l'évolution d'entreprises comptant parmi les plus solides au Canada, sans risquer de perdre votre capital initial. Il prévoit le versement d'un rendement minimal garanti et offre un potentiel de rendement supplémentaire lié à la performance des actions de dix sociétés canadiennes de premier ordre.

Portefeuille de référence

Entreprise

Aimia Inc. (AIM)	Goldcorp Inc. (G)
Telus Corp (T)	Transcanada Corp. (TRP)
Shoppers Drug Mart Corp. (SC)	Trican Well Service Ltd. (TCW)
Magna International Inc. (MG)	Pacific Rubiales Energy Corp. (PRE)
Ensign Energy Services Inc. (ESI)	Canadian Tire Corp. - Class A (CTC/A)

Portefeuille de référence



Ce CPG vous convient-il?

Ce CPG pourrait vous convenir si vous :

- ✓ souhaitez diversifier votre portefeuille en y ajoutant un placement à court terme;
- ✓ désirez protéger votre capital et toucher un rendement minimal garanti;
- ✓ êtes prêt à accepter un rendement garanti inférieur à celui des CPG traditionnels pour bénéficier d'un potentiel de rendement supérieur lié aux marchés;
- ✓ n'aurez pas besoin de retirer votre argent avant l'échéance.

Principaux avantages

Les sociétés de premier ordre sont habituellement de grandes entreprises ayant des antécédents de rendements stables à long terme. Ce CPG est une excellente façon de pouvoir bénéficier de ces rendements sans risquer de perdre votre capital initial.

- ✓ Protection du capital – Votre placement initial vous est remis en entier à l'échéance du CPG
- ✓ Rendement minimal garanti
- ✓ Potentiel de rendement supérieur lié à la performance de sociétés canadiennes de premier ordre
- ✓ CPG conçu en partenariat avec BMO Marchés des capitaux^{MD}, chef de file dans la création de solutions de placement novatrices
- ✓ Garanti par la Banque de Montréal
- ✓ Admissible à la protection de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), jusqu'à concurrence de la limite applicable

Optez pour la croissance avec la sécurité d'un CPG

Pour communiquer avec nous

Passez à votre succursale de **BMO Banque de Montréal**^{MD} pour parler à un professionnel en placement

Consultez notre site Web au bmo.com/cpgprogressif

Appelez le Centre contact clientèle de **BMO Banque de Montréal**, au 1-877-225-5266

Le CPG titres de premier ordre BMO est émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal et garanti par la Banque de Montréal. Le montant en capital d'un CPG titres de premier ordre BMO est garanti et remboursable à l'échéance, et le CPG prévoit un taux de rendement minimal garanti, mais il n'y a aucune garantie que vous toucherez un rendement additionnel lié à la performance des titres du portefeuille de référence. Le taux de rendement payable pour la durée correspond au taux de rendement garanti pour la durée, additionné au(x) taux de rendement variable(s) du portefeuille de référence, le cas échéant, et ne peut être inférieur au taux de rendement garanti pour la durée ni supérieur au taux de rendement maximal pour la durée. Le taux de rendement pour la durée est déterminé sans égard aux dividendes ou aux distributions versés sur les titres. Chaque taux de rendement variable correspond à la moyenne des rendements effectifs de chaque titre du portefeuille de référence à la date de calcul applicable (désigné « rendement moyen effectif »). Le rendement effectif de chaque titre est fondé sur le rendement réel du titre, calculé en tant que hausse ou baisse (exprimée sous forme de pourcentage) du cours du titre (le « rendement du titre ») pour la période comprise entre le deuxième jour ouvrable suivant la date d'émission et la date de calcul applicable. Le rendement effectif de chaque titre utilisé pour calculer le rendement moyen effectif à une date de calcul donnée est déterminé comme suit : si le rendement d'un titre est positif, le rendement effectif correspond au rendement maximal de chaque titre établi dans les modalités du CPG; si le rendement du titre est égal ou supérieur au rendement minimal établi dans les modalités du CPG, mais qu'il est inférieur ou égal à zéro, le rendement effectif correspond au rendement du titre; et si le rendement du titre est inférieur au rendement minimal, le rendement effectif correspond alors au rendement minimal. Si des perturbations du marché ou d'autres circonstances spéciales ont une incidence sur le calcul du rendement, l'agent de calcul peut reporter ou rajuster le calcul ou le paiement des intérêts, remplacer un titre du portefeuille de référence ou en déterminer la valeur estimative, ou déterminer autrement le montant des intérêts devant être versés, le cas échéant. Vous pouvez obtenir les modalités du CPG titres de premier ordre BMO dans n'importe quelle succursale de BMO Banque de Montréal. Vous ne pouvez pas inclure le CPG titres de premier ordre BMO dans votre REER si l'échéance du CPG est postérieure à la date limite de conversion de votre REER en FERR.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

BMO  **Banque de Montréal**
Ça a du sens. Profitez.